



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Aménagement de l'aire de Larnoux sur la commune de Saint Félix de Lodez.

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que pour la réalisation de l'A75, l'Etat a acquis des terrains nécessaires à l'emprise de réalisation en quantité supérieure au tracé proprement dit.

Sur ces terrains, que l'on appelle « des délaissés », il existe des ouvrages intéressants, et au titre de la réalisation dit du 1% artistique, il est apparu qu'un ouvrage significatif pourrait être réhabilité.

Il s'agit d'un pont, copie en réduction, du pont de Gignac, réalisé à l'époque afin de valider les hypothèses de construction directement sur site. Il est situé à Saint Félix de Lodez et donc proche géographiquement de l'ouvrage définitif à réaliser à Gignac sur le fleuve Hérault.

Ce projet consisterait donc à la mise en valeur de cette « maquette » du pont en réduction.

Il serait accessible aux visiteurs en sortant de l'autoroute, où un parking visiteurs serait aménagé ainsi que des cheminements piétonniers qui conduiraient les visiteurs sur un belvédère permettant d'admirer ce pont en réduction.

Le Conseil Départemental a saisi l'opportunité de ce parking visiteurs, pour réaliser une extension du parking dédié au covoiturage.

L'état et le Conseil Départemental de l'Hérault, sont prêts à réaliser cet aménagement, à condition qu'une collectivité locale ou un EPCI, assure par convention l'entretien futur de ce site.

Le plan d'entretien, joint en annexe, représente 11.5 jours d'entretien annuel.

Monsieur VIALA propose que la Communauté de Communes du Clermontais prenne l'engagement d'assurer l'entretien de ce site qui constituera un patrimoine touristique et culturel, en lien avec les compétences de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'assurer par voie de convention l'entretien de l'aire de Larnoux sur la commune de Saint Félix de Lodez.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-02-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015